

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
de la représentante suppléante du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 5 août 2016 indiquant que M^{me} Caroline Vent a été nommée représentante suppléante du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

